



GUIDE MOBILITÉ
L3 - M1 - M2 - DOCTORAT
ÉDITION 2020



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
UFR SCIENCE POLITIQUE

PARTIR EN MOBILITÉ DANS L'UFR11	3
Quand partir ?.....	3
Partir dans le cadre des échanges bilatéraux.....	4
Partir dans le cadre des échanges Erasmus.....	4
TOUTES LES CONVENTIONS DE L'UFR 11	5
constituer son dossier pour les échanges bilatéraux.....	8
constituer son dossier pour les échanges erasmus.....	10
PARTIR EN STAGE DANS LE CADRE D'ERASMUS+	11
Les bourses de mobilité.....	12
ÉLABORER SON CONTRAT PÉDAGOGIQUE	14
UNE FOIS SUR PLACE	16
Établir son contrat « en mobilité »	16
Faire valider et signer son contrat.....	16
Faire valider son contrat par l'université d'accueil	17
A LA FIN DE L'ÉCHANGE :	17



PARTIR EN MOBILITÉ DANS L'UFR 11

Les étudiantes et étudiants de l'UFR 11, y compris ceux qui sont inscrits dans les doubles licences, ont la possibilité d'effectuer une mobilité à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Les départs se font dans le cadre des offres de destinations prévues par l'Université, soit au titre des accords bilatéraux, soit au titre des échanges Erasmus.

QUAND PARTIR ?

Les mobilités s'effectuent à partir de la L3 et jusqu'au doctorat. Elles peuvent durer un ou deux semestres, suivant les diplômes où vous êtes inscrit.e.s :

- L3 Science Politique et Philosophie-Science Politique : 1 ou 2 semestres
- L3 Histoire-Science Politique, 1 semestre (le premier)
- Droit-Science Politique, Eco-Science Politique : 1 semestre (le second)
- M1 et M2 Science Politique 1 semestre (le premier en M1, le second en M2, sauf Europaeum)



Il est également possible, sous réserve de places libres restantes, de partir en échange dans le cadre d'une année de césure. Celle-ci peut s'effectuer soit entre la L3 et le M1, soit entre le M1 et le M2.

Un départ dans le cadre d'une année de césure est soumis à un certain nombre de conditions :

- Être accepté pour un départ à l'étranger, ce qui dépend à la fois de la qualité de votre dossier et du nombre de places disponibles, car les étudiants partant dans le cadre de leur cursus à Paris 1 seront prioritaires par rapport à ceux qui souhaitent partir dans le cadre d'une année de césure.
- Être accepté dans l'année supérieure, autrement dit en M1 ou en M2
- Avoir reçu, sur la base de son projet de césure, l'accord du responsable du diplôme, du délégué aux relations internationales, et de la direction de l'UFR
- **Attention, malheureusement, les départs en césure ne permettent pas de percevoir de bourse de mobilité.**

PARTIR DANS LE CADRE DES ÉCHANGES BILATÉRAUX

Les accords bilatéraux sont signés avec des universités n'appartenant pas à la zone géographique couverte par le programme Erasmus.

Ces accords sont signés au niveau de l'Université, et portent sur quelques places, ouvertes à tous les étudiants de Paris 1 ou presque, et pas seulement aux étudiants de l'UFR 11.

Toutefois, certains accords bilatéraux ont été signés aussi au niveau de l'UFR, et un certain nombre de places sont ainsi réservées aux étudiants de l'UFR 11. C'est le cas à la Faculté d'Économie et de Science Politique de l'Université du Caire, à l'Université Saint-Joseph à Beyrouth, à l'Universidad del Salvador à Buenos Aires, ou à l'Université Laval à Québec.

Pour les autres destinations, les étudiantes et les étudiants en Science Politique seront donc en concurrence avec tous les étudiants et toutes les étudiantes de l'université, ou au moins d'une partie des UFR.

Consultez la carte des mobilités : <https://outgoing.univ-paris1.fr/publisher/1/fra>

POUR LES PROGRAMMES BILATÉRAUX LES DOSSIERS SONT À RENDRE À LA MAISON DES RELATIONS INTERNATIONALES AVANT LE 1ER DÉCEMBRE.

PARTIR DANS LE CADRE DES ÉCHANGES ERASMUS

Dans le cadre du Programme Erasmus, de nombreux accords ont été conclus au niveau de l'UFR 11. Il en va de même pour les UFR 09 et 10. De sorte que, que vous soyez en licence ou en Master de Science Politique, ou en Double Licence, Histoire-Science Po ou Philo-Science Po, des destinations existent pour partir dans une Europe élargie.

Consultez la carte des mobilités : <https://outgoing.univ-paris1.fr/publisher/1/fra>

POUR LES ÉCHANGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS, LES DOSSIERS SONT À RENDRE À LA MAISON DES RELATIONS INTERNATIONALES AVANT LE 1^{ER} MARS.

TOUTES LES CONVENTIONS DE L'UFR 11

PAYS	UNIVERSITÉ PARTENAIRE	NIVEAU	CONVENTIONS DOUBLES LICENCES
Allemagne	Europa-Universität Viadrina Frankfurt (Oder)	LMD	EES, EHS, EDS, UFR 10
Allemagne	Universität Konstanz	LM	EES, EHS, UFR10
Allemagne	Universität zu Köln	LM	EES, EHS, EDS
Argentine	Universidad de Ciencias Empresariales y Sociales	LM	EDS, UFR 10
Argentine	Universidad del Salvador	LM	EDS, EES, EHS
Argentine	Universidad Nacional de San Martín	LMD	EHS
Belgique	Université Catholique de Louvain	M	
Belgique	Université Libre de Bruxelles	LMD	
Brésil	Pontifícia Universidade Católica de São Paulo (PUCSP)	LM	EES, EDS, UFR 10
Brésil	Universidade Federal do Rio de Janeiro (UFRJ)	LM	EES, EHS, EDS, UFR 10
Brésil	Universidade Federal Fluminense (UFF)	LM	EES, EDS
Burundi	Université du Burundi	MD	
Canada	Bishop's University	LMD	EES, EHS, EDS, UFR 10
Canada	École de Technologie Supérieure (ETS)	L	
Canada	Université de Montréal	LM	
Canada	Université du Québec à Montréal	LM	
Canada	Université du Québec à Rimouski	LM	
Canada	Université du Québec à Trois-Rivières	LMD	
Canada	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	LM	
Canada	Université du Québec en Outaouais	LM	
Canada	Université Laval	LM	
Canada	University of Sherbrooke	LM	EES, EHS, EDS, UFR 10
Canada	University of Toronto	LM	EES, EHS, UFR10
Chili	Universidad Diego Portales	LM	EES, EHS, EDS, UFR 10
Chine	City University of Hong Kong	LM	EES, EHS, EDS, UFR 10
Chine	East China Normal University	M	
Chine	Nanjing University	LM	EES, EHS, EDS, UFR 10
Chine	Tianjin University	LMD	
Colombie	Universidad del Rosario	MD	
Colombie	Universidad Externado de Colombia	M	
Corée, République de	Ewha Womans University	LM	EHS
Danemark	Københavns Universitet	M	EES
Égypte	Cairo University	LM	EES, EDS
Espagne	Universidad Autónoma de Madrid	LM	
Espagne	Universidad Complutense de Madrid	LMD	EES, EHS, EDS, UFR 10
Espagne	Universidad de Granada	LMD	EHS, UFR 10
Espagne	Universidad Pública de Navarra	LMD	EES, EDS
Espagne	Universitat Autònoma de Barcelona	L	EES, UFR 10

PAYS	UNIVERSITÉ PARTENAIRE	NIVEAU	CONVENTIONS DOUBLES LICENCES
États-Unis	Columbia University in the City of New York	D	
États-Unis	Columbia University in the City of New York	L	EES, EHS, UFR10
États-Unis	Cornell University	MD	
États-Unis	Duke University	MD	
États-Unis	Emory University	MD	
États-Unis	French American Fund	LM	EES, EHS, EDS, UFR 10
États-Unis	MICEFA	LM	EES, EHS, EDS, UFR 10
États-Unis	New York University	M	
États-Unis	Tulane University	MD	
États-Unis	University of Kansas	LM	EES, EHS, EDS, UFR 10
Finlande	Helsingin Yliopisto	LM	EES, EHS, EDS, UFR 10
Grèce	Ethniko Kai Kapodistriako Panepistimio Athinon	LM	EDS, EHS
Italie	Università Commerciale 'Luigi Bocconi' di Milano	LM	EES, EDS
Italie	Università degli Studi di Bologna 'Alma Mater Studiorum'	LM	EES, EHS, EDS, UFR 10
Italie	Università degli Studi di Firenze	LMD	EHS, EDS, UFR 10
Italie	Università degli Studi di Padova	LMD	EES, EHS, UFR10
Italie	Università degli Studi di Pisa	LMD	EDS, EHS
Italie	Università degli Studi di Roma 'La Sapienza'	LMD	EES, EHS, UFR10
Italie	Università degli Studi di Roma 'Tor Vergata'	L	EES, EHS, UFR10
Italie	Università degli Studi di Siena	LMD	UFR 10
Italie	Università degli Studi di Trento	LMD	
Italie	Università degli Studi Roma Tre	L	EHS, UFR 10
Japon	Hitotsubashi University	LM	EES, EHS, EDS, UFR 10
Japon	Tohoku University	LM	EDS
Japon	Waseda University	LM	EES, EHS, EDS, UFR 10
Liban	Université Saint-Esprit de Kaslik	LM	EHS
Liban	Université Saint-Joseph	LMD	EHS, EDS
Lituanie	Vytauto Didziojo Universitetas	LM	
Mexique	Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey (ITESM)	L	EES, EHS, EDS, UFR 10
Norvège	Universitetet i Oslo	LM	EDS, EES, EHS
Palestine	Birzeit University	LM	EDS, EHS
Pérou	Universidad de Lima	LM	EES, EDS, EHS
Pérou	Universidad del Pacífico	LM	EES, EDS
Pologne	Uniwersytet Jagielloński	LMD	EDS, EHS
Pologne	Uniwersytet Jagielloński	MD EUROPAEUM	
Pologne	Uniwersytet Warszawski	LMD	EES, EHS, UFR10
Portugal	Universidade Católica Portuguesa	L	EES
Portugal	Universidade Nova de Lisboa	LM	EDS, EHS
Roumanie	Academia de Studii Economice din Bucuresti	L	EES
Roumanie	Universitatea din Bucuresti	LM	EDS, UFR 10
Russie, Fédération De	Lomonosov Moscow State University (MSU)	LMD	EES, EHS, UFR10

PAYS	UNIVERSITÉ PARTENAIRE	NIVEAU	CONVENTIONS DOUBLES LICENCES
Russie, Fédération De	Université Nationale de Recherche - Ecole des hautes études en sciences économiques	LMD	EES, EDS
Serbie	University of Belgrade	D	
Serbie	University of Belgrade	LM	EES, EDS, UFR 10
Slovénie	Univerza v Ljubljani	LMD	
Suisse	Universität Basel	LMD	EHS
Suisse	Université de Genève	MD	
Taiwan	National Chengchi University	LM	EDS, EES, EHS
Tchèque, République	Univerzita Karlova	LMD	EES, EHS, EDS, UFR 10
Tchèque, République	Univerzita Karlova	MD EUROPAEUM	
Tunisie	Université de Tunis El Manar	D	
Turquie	Galatasaray Universitesi	L	EES, EHS, EDS, UFR 10
Turquie	Marmara Üniversitesi	L	EDS
Turquie	Mersin Universitesi	D	
Ukraine	National University of Kyiv-Mohyla Academy (NaUKMA)	M	



Cas particulier des étudiant.e.s en double licence :

En double licence, vous devez pouvoir suivre des enseignements des deux disciplines dans lesquelles vous êtes inscrit.e.s à Paris 1, en respectant à la fois une parité entre les deux disciplines et un volume de cours comparable à celui que vous auriez eu à Paris 1. Suivant le volume horaire des cours dispensés dans l'université d'accueil, cela représente en général en 3 et 4 cours dans chacune des deux disciplines, soit 6 ou 8 cours au total.

Toutes les destinations ne sont pas adaptées à votre profil. Par exemple, les universités canadiennes francophones n'acceptent plus les doubles-licences, à l'exception de celle de Sherbrooke.

Pour partir en double-licence, il est hautement préférable que les deux UFR dont vous dépendez possèdent un accord avec l'université d'accueil (cf. tableau ci-dessus). Toutefois, il peut s'avérer possible de partir dans une université avec laquelle une seule des deux UFR dont vous dépendez possède un accord, à condition que l'université d'accueil dispense des cours dans les deux disciplines, et vous autorise à suivre le même nombre de cours dans les deux disciplines, qui dépendent souvent de deux départements ou facultés différents.

Avant de constituer votre contrat, prenez RV avec les deux enseignants délégués aux relations internationales des composantes dont vous dépendez.

CONSTITUER SON DOSSIER POUR LES ÉCHANGES BILATÉRAUX



Le dossier de candidature aux échanges bilatéraux doit être composé des pièces suivantes :

- Le [formulaire de candidature](#), qui peut comporter jusqu'à 3 vœux, classés par ordre de préférence
- [Un projet de contrat d'études](#) pour chaque vœu de mobilité. Chaque projet doit être approuvé et signé par le [délégué aux relations internationales de l'UFR](#) (pour les étudiants en licence et master) ou par votre directeur de thèse (pour les doctorants).
- **Une lettre de motivation*** pour chaque vœu de mobilité.
- Un Curriculum Vitae.
- **Deux lettres de recommandation*** rédigées par des enseignants de Panthéon-Sorbonne.
- **Une copie des relevés de notes** obtenus depuis le bac (pour les étudiants en licence et master) ou depuis le master (pour les doctorants), accompagnée d'une [reproduction de ces relevés](#) sur laquelle les notes françaises sont converties en notes du pays d'accueil ([voir le tableau de conversion des notes](#)).
- Une copie recto-verso de la carte d'étudiant de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Une copie du passeport (valable au moins 6 mois après la fin de la mobilité envisagée)
- Si vous souhaitez partir en M2 : une lettre du directeur de M2 attestant qu'il est favorable à votre séjour à l'étranger durant le M2
- Si vous êtes doctorant.e : une présentation du projet de recherche*, une lettre d'invitation délivrée par l'enseignant référent de l'université d'accueil, une lettre de votre école doctorale* attestant que celle-ci est favorable à votre séjour à l'étranger.

* Ces documents doivent être rédigés dans la langue des cours que vous avez choisis dans l'université d'accueil. Si cette langue n'est pas le français ni l'anglais, vous devez les accompagner d'une traduction en français. Si vos enseignants n'ont pas rédigé leur lettre de recommandation dans la langue des cours que vous avez choisis, la traduction que vous en ferez sera acceptée.

LES LANGUES

- Pour certaines universités anglophones TOEFL ou IELTS sont requis (vérifiez sur la carte des mobilités ou sur le site web de l'université choisie si celle-ci exige ou non des étudiants étrangers qu'ils présentent l'IELTS ou le TOEFL)
- Pour toutes les autres universités, une attestation de niveau de langue délivrée par l'enseignant de la langue de l'année suffit, ou, dans les rares cas où l'étudiant n'étudie pas la langue en question, par l'enseignant référent à l'issue d'un entretien



CONSTITUER SON DOSSIER POUR LES ÉCHANGES ERASMUS

Le [formulaire de candidature](#) doit être composé des pièces suivantes :

- Un [projet de contrat d'études](#) pour chaque vœu de mobilité (vous pouvez formuler jusqu'à 3 vœux dans le cadre du programme Erasmus+). Chaque projet doit être approuvé et signé par le délégué aux relations internationales de l'UFR (pour les étudiants en licence et master) ou par votre directeur de thèse (pour les doctorants).
- Une lettre de motivation pour chaque vœu de mobilité, en français
- Un CV en français
- Une copie recto-verso de la carte d'étudiant de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et d'une pièce d'identité
- Un RIB à votre nom et une fiche d'information bancaire
- Une copie des relevés de notes obtenus depuis la L1 (pour les étudiants en licence et master) ou le master (pour les doctorants)
- Une attestation de niveau de langue (langue des cours choisis dans l'université d'accueil)
 - Pour certaines universités anglophones : [IELTS](#) ou [TOEFL](#) (vérifiez sur le site web de l'université anglophone choisie si celle-ci exige ou non des étudiants étrangers qu'ils présentent l'IELTS ou le TOEFL)
 - Pour toutes les autres universités : attestation de niveau de langue délivrée par l'enseignant de langue de l'année ou, dans les rares cas où l'étudiant n'étudie pas la langue en question, par [l'enseignant de langue référent](#) à l'issue d'un entretien
- Si vous souhaitez partir en M2 : une lettre du directeur de M2 attestant qu'il est favorable à votre séjour à l'étranger durant le M2
- Si vous êtes doctorant.e : une présentation du projet de recherche, une lettre d'invitation délivrée par l'enseignant référent de l'université d'accueil, une lettre de votre école doctorale attestant que celle-ci est favorable à votre séjour à l'étranger. Vous pouvez aussi effectuer un séjour de recherche dans un autre pays européen dans le cadre du programme Erasmus+ stages.

PARTIR EN STAGE DANS LE CADRE D'ERASMUS+

Dans le cadre de votre cursus à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, vous avez la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger. Des dispositifs de bourses vous permettent de financer votre stage en fonction de différents critères. Le dispositif Erasmus+ Stages peut, dans le cadre d'un stage obligatoire de M2, vous intéresser.

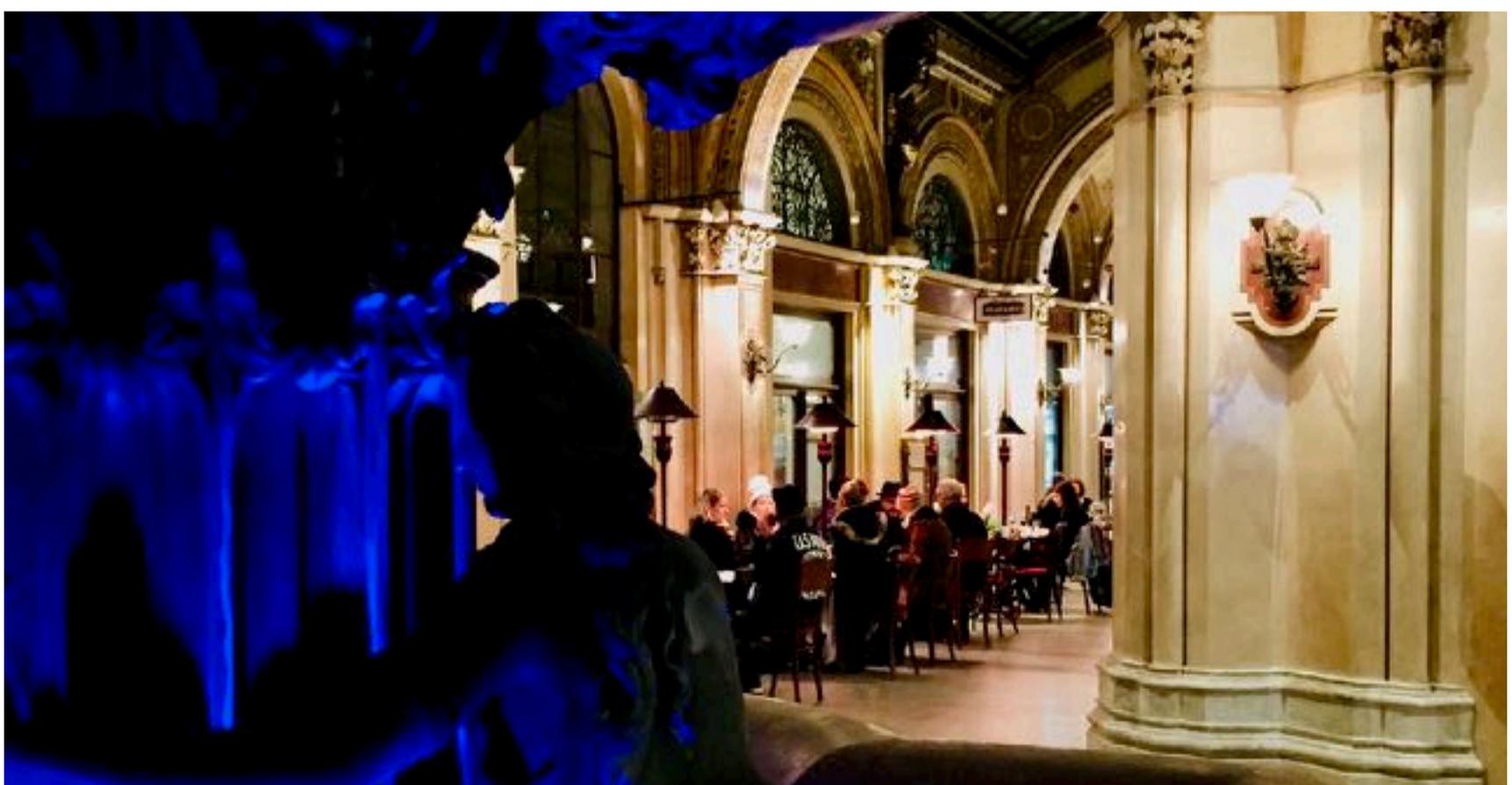
Avant votre départ : déposez vos documents via le [formulaire](#) complété en ligne ([formulaire de création de personne physique](#), RIB, CV, lettre de motivation, copie de la carte d'étudiant de l'année en cours ainsi que des relevés de notes obtenus depuis la L1 pour les étudiants en licence et master, ou du master pour les doctorants).

À votre retour : envoyez votre [attestation de mobilité](#) à outgoingeurope@univ-paris1.fr

Si vous ne respectez pas les obligations qui vous incombent dans le cadre du programme Erasmus+, vous devrez rembourser tout ou partie de la bourse qui vous aura été attribuée.

La bourse est calculée en fonction de la durée de votre stage Erasmus+, et du pays dans lequel vous effectuez votre stage (de 2 à 12 mois).

Groupe	Pays de destination	Montant
1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	520€/mois
2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	470€/mois
3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	420€/mois



LES BOURSES DE MOBILITÉ

LA BOURSE ERASMUS+

Critère d'éligibilité : être admis dans le cadre du programme Erasmus+ études, sans critères sociaux.

MONTANT DES BOURSES

Groupe	Pays de destination	Montant
1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	370€/mois
2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	320€/mois
3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	270€/mois

Le montant total de la bourse allouée sera calculé au jour près, en fonction des dates effectives de la mobilité.

Modalités de candidature

La bourse Erasmus+ études est attribuée automatiquement à toute mobilité en Europe :

- Dès le début de votre séjour Erasmus+, déposez sur le [formulaire de suivi de mobilité](#) votre [attestation de mobilité](#) signée et mentionnant votre date d'arrivée (permettant le versement de 80% de la bourse) ainsi que votre contrat pédagogique signé
- À la fin de votre séjour Erasmus+, déposez sur le formulaire votre attestation de mobilité signée et mentionnant votre date de départ (permettant le versement du restant de la bourse)

Si vous ne respectez pas les obligations qui vous incombent dans le cadre du programme Erasmus+, vous devrez rembourser tout ou partie de la bourse qui vous aura été attribuée.

**PLUSIEURS AUTRES BOURSES SONT ACCESSIBLES, SUR CRITÈRES SOCIAUX,
OU DANS LE CADRE DE PROGRAMMES SPÉCIFIQUES DE MOBILITÉ.
POUR EN SAVOIR PLUS**

**[HTTPS://INTERNATIONAL.PANTHEONSORBONNE.FR/PARTIR-LETRANGER/
BOURSES-MOBILITE](https://international.panthéonsorbonne.fr/partir-letranger/bourses-mobilite)**

LA BOURSE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE DE CRÉDITS (MIC)

Critère d'éligibilité : être sélectionné(e) dans le cadre du projet de Mobilité Internationale de Crédits (MIC). La bourse MIC est attribuée automatiquement dès lors que vous avez été sélectionné(e) pour une mobilité dans ce cadre.

La bourse de Mobilité Internationale de Crédits comprend un soutien individuel destiné à couvrir, en partie seulement, les frais sur place. Le soutien individuel est d'un montant de 700€ par mois.

Le versement de la bourse s'effectue en deux temps. Un premier versement est effectué au début de votre mobilité à réception de l'[attestation de mobilité](#) (signature de l'encadré "Arrivée"). Il comprend l'intégralité de l'allocation pour les frais de voyage ainsi que quatre mois complets de soutien individuel.

Un second versement peut être effectué à la fin de votre mobilité, si la durée de celle-ci dépasse quatre mois. Le calcul du montant de ce second versement est effectué au jour près, en fonction de la date de départ mentionnée sur l'attestation de mobilité.

Si vous ne respectez pas les obligations qui vous incombent dans le cadre du projet de Mobilité Internationale de Crédits, vous devrez rembourser tout ou partie de la bourse qui vous aura été attribuée.

Une allocation pour frais de voyage

Vous bénéficiez également d'une allocation pour les frais de voyage, dont le montant dépend de la distance entre Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'établissement partenaire. Par exemple, voici le montant des frais de voyages pour quelques destinations :

- Université du Cap (Afrique du Sud) : 1 500€
- Université de Birzeit (Palestine) : 530€
- Université nationale "Académie Mohyla de Kiev" (Ukraine) : 360€

**PLUSIEURS AUTRES BOURSES SONT ACCESSIBLES, SUR CRITÈRES SOCIAUX,
OU DANS LE CADRE DE PROGRAMMES SPÉCIFIQUES DE MOBILITÉ.
POUR EN SAVOIR PLUS**

**[HTTPS://INTERNATIONAL.PANTHEONSORBONNE.FR/PARTIR-LETRANGER/
BOURSES-MOBILITE](https://international.panthéonsorbonne.fr/partir-letranger/bourses-mobilite)**

ÉLABORER SON CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Votre contrat doit impérativement comporter des cours en rapport avec la Science Politique. Toutefois, il n'est pas nécessaire et très rarement possible de trouver des cours correspondant parfaitement avec les maquettes des diplômes de l'UFR.

Vous pouvez choisir vos cours dans d'autres départements que celui de Science Politique au sein de votre université d'accueil, si elle vous y autorise. Ils doivent en revanche relever d'une des sous-disciplines de la Science Politique : communication, études européennes, sociologie politique, relations internationales, théorie et philosophie politiques, affaires publiques, etc...

Pour chacun des cours que vous choisissiez, précisez le titre du cours, son code s'il est disponible, et un nombre d'ECTS.

Le nombre d'ECTS varie souvent d'une université à l'autre, de même que le volume horaire des cours et la charge de travail afférente. Ne vous fiez donc pas au nombre global d'ECTS indiqués par chaque université, mais au nombre de cours que nous avons estimé nécessaire de suivre pour chaque destination, et à sa traduction en ECTS :

- pour 4 cours, comptez 7,5 ECTS par cours
- pour 5 cours, 6 ECTS par cours
- pour 6 cours, 5 ECTS par cours

Vous trouverez ces équivalences en ECTS et du nombre de cours requis par destination dans le tableau page suivante.

Cas particulier des étudiant.e.s en double licence :

En double licence, vous devez pouvoir suivre des enseignements des deux disciplines dans lesquelles vous êtes inscrit.e.s à Paris 1, en respectant à la fois une parité entre les deux disciplines et un volume de cours comparable à celui que vous auriez eu à Paris 1.

Convertie sur la base de la valeur internationale des crédits affectés à nos cours, l'obtention de votre double licence requiert 45 ECTS, et non 30.

Suivant le volume horaire des cours dispensés dans l'université d'accueil, cela représente en général en 3 et 4 cours dans chacune des deux disciplines, soit 6 ou 8 cours au total.

DESTINATION	NOMBRE DE COURS REQUIS	VALEUR ECTS	COURS DE LANGUE
NORVÈGE	4 COURS	7,5/COURS	FACULTATIF
SUISSE	4 COURS	7,5/COURS	FACULTATIF
DANEMARK	4 COURS	7,5/COURS	FACULTATIF
FINLANDE	4 COURS	6/COURS	FACULTATIF
CANADA	4 COURS	7,5/COURS	FACULTATIF
USA	4 COURS	7,5/COURS	FACULTATIF
CHINE	4 COURS	7,5/COURS	FACULTATIF
JAPON	4 COURS	7,5/COURS	FACULTATIF
CORÉE	4 COURS	7,5/COURS	FACULTATIF
ROUMANIE	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
PORTUGAL	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
ALLEMAGNE	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
ESPAGNE	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
ITALIE	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
ARGENTINE	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
GRÈCE	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
LITUANIE	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
RUSSIE	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
COLOMBIE	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
PEROU	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
BRÉSIL	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
EGYPTE	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
LIBAN	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
BELGIQUE	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
REPUBLIQUE TCHÈQUE	5 COURS	6/COURS	FACULTATIF
TURQUIE	6 COURS	5/COURS	FACULTATIF

Faites valider et signer le contrat pédagogique par le délégué RI de l'UFR 11, et par celui de l'autre composante dont vous dépendez pour les doubles licences.

Vos délégués RI

UFR 11 Science Politique Bertrand SIMON : bertrand.simon@univ-paris1.fr

Permanence tous les mardis et vendredi après-midi, sur RV, en Sorbonne, bureau F638, escalier K.

Les contrats peuvent aussi être envoyés en PDF par e-mail.

PENDANT LE CONFINEMENT - PERMANENCE PAR ZOOM DU 10/11 AU 01/12

<https://zoom.univ-paris1.fr/j/96489311700?pwd=b0Y1Ykl3YzBxTHR5OTJSZ1BYTzU1UT09>

EHS (UFR 09) François-Xavier NÉRARD : francois-xavier.nerard@univ-paris1.fr

Permanence les lundis, sur RV, à la Maison des RI, 58 bd Arago 75013 Paris, Salle des délégués.

Les contrats peuvent aussi être envoyés en PDF par e-mail.

UFR 10 Philosophie Charlotte MURGIER : Charlotte.Murgier@univ-paris1.fr

Permanence les jeudis, 11h30-13h, sur RV, en Sorbonne, bureau F638, Bureau D020, escalier C.

Les contrats peuvent aussi être envoyés en PDF par e-mail.

EDS (Licence) Elsa SUPIOT : Elsa.Supiot@univ-paris1.fr

Permanence les lundis de 10 à 12h, Centre Panthéon, bureau 311B.

EES (UFR 02) Rémi BAZILLIER : irprof.ees@univ-paris1.fr

Permanence les lundis de 10 à 12h, Centre PMF, bureau C2202.

UNE FOIS SUR PLACE

ÉTABLIR SON CONTRAT « EN MOBILITÉ »

Une fois sur place, vérifiez que vous aurez bien la possibilité de vous inscrire dans les cours que vous avez choisis, auprès de la cellule RI et surtout auprès de l'administration du ou des départements de votre université d'accueil.

Si des changements doivent intervenir par rapport au contrat pédagogique initial, indiquez tous les changements de votre contrat (deleted/added).

Si vous avez des hésitations, des problèmes, ou des doutes sur l'acceptabilité de votre nouveau contrat pédagogique « en mobilité », contactez le délégué RI de l'UFR 11, et de chaque UFR pour les doubles licences.

Si vous n'effectuez aucun changement par rapport votre contrat pédagogique initial, reportez-le tel quel dans la partie « pendant la mobilité ».

**DANS TOUS LES CAS, ET MÊME SI VOUS N'EFFECTUEZ AUCUN
CHANGEMENT, VOUS DEVEZ NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE CONTRAT POUR
VALIDATION ET SIGNATURE.**

FAIRE VALIDER ET SIGNER SON CONTRAT

Envoyez une version corrigée et numérisée, signée par vous-mêmes, aux délégué.e.s RI des UFR concernées pour validation et signature.

Vos délégués RI

UFR 11 Bertrand SIMON : bertrand.simon@univ-paris1.fr

EHS (UFR 09) François-Xavier NÉRARD : francois-xavier.nerard@univ-paris1.fr

UFR 10 Philosophie Charlotte MURGIER : Charlotte.Murgier@univ-paris1.fr

EDS (Licence) Elsa SUPLOT : Elsa.Suplot@univ-paris1.fr

EES (UFR 02) Rémi BAZILLIER : irprof.ees@univ-paris1.fr

FAIRE VALIDER SON CONTRAT PAR L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL

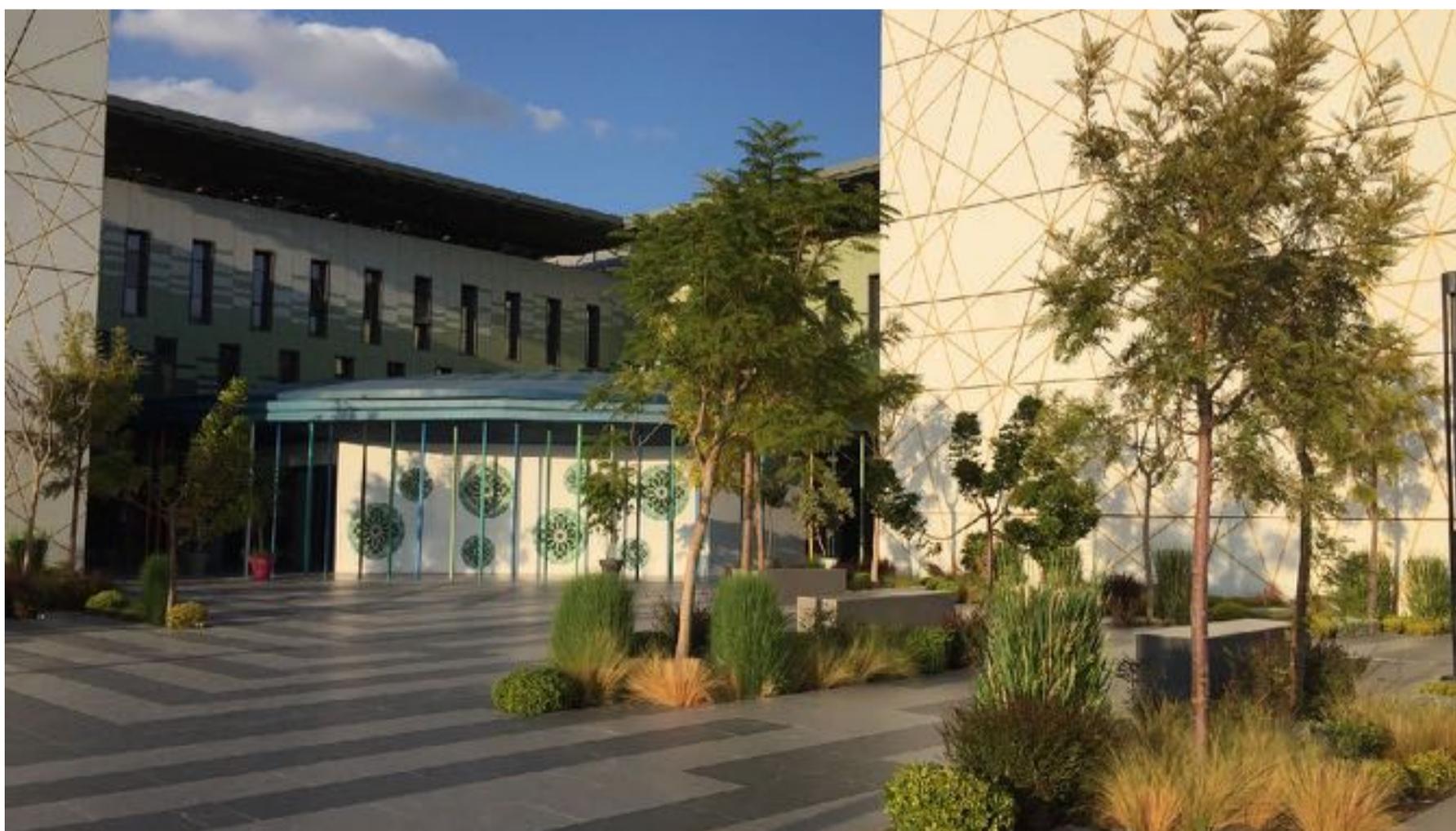
Dès réception de votre contrat signé par le délégué de l'UFR11, faites-le valider dans votre université d'accueil.

Transmettez ensuite au délégué RI de l'UFR 11 et à la scolarité de l'UFR 11 votre contrat numérisé, avec les signatures et cachets de toutes les parties (vous, UFR11, université d'accueil). Si nous ne disposons pas de votre contrat définitif, nous ne pourrions pas convertir et valider nos notes.

Si vous êtes en double licence, chaque délégué et chaque scolarité dont vous dépendez doit en être destinataire.

A LA FIN DE L'ÉCHANGE :

- 1 - Demandez à votre université d'accueil si elle peut vous communiquer votre relevé de notes.
- 2 - Si c'est le cas, transmettez ce relevé numérisé à la scolarité de l'UFR11 et au délégué RI bertrand.simon@univ-paris1.fr, en mettant votre gestionnaire de scolarité en copie, ainsi qu'aux délégué.e.s et scolarité de l'autre composante dont vous dépendez.
- 3 – A votre retour, passez au secrétariat de l'UFR, pour remettre à votre gestionnaire de scolarité l'original de votre contrat pour archivage





CRÉDITS PHOTOS : B. SIMON